COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le douze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste DE FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, LEVERT Catherine, MAZANY Isabelle, PETIT Valérie, RUMEAU Aurélie, TOMASI Guylaine, AUBERT Yves, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, DELOZIERE Yves, THOREL Pascal.

Pouvoir : PIAULT Sylvie ayant donné pouvoir à LEVERT Catherine.

Monsieur Pascal THOREL a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : délibération pour le passage des rues du village en zone 30. Cette demande est validée à l'unanimité.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 MAI 2024.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

II- DELIBERATION POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE VEHICULE EN AUTO-PARTAGE

La commune réfléchit à un projet de véhicule en autopartage. Avant de consulter les habitants afin de s'assurer de la pertinence de ce projet, la commune souhaite s'assurer que si ce projet était mis en place il serait subventionné.

Monsieur le maire propose qu'une demande de subvention soit déposée au titre de l'aide Leader Hauts-de-France.

Après délibération, les conseillers municipaux votent en faveur de la demande de subvention :

- **1 ABSTENTION,**
- **13 POUR.**

  Ils autorisent Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la demande de subvention sur le programme Leader. Le plan de financement sera annexé à la délibération.

III– DELIBERATION POUR NOMINATION DU COORDINATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT 2025 DE LA POPULATION

Le recensement de la population de Margny-sur-Matz aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.
Un coordinateur communal doit être nommé, qui sera responsable de la préparation, et de la réalisation de la collecte du recensement. Monsieur le maire propose que la secrétaire de mairie, Madame Isabelle Delaleau, soit nommée.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité.

Le ou les agent(s) recenseur(s) seront nommés ultérieurement.

IV – DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LE REMPLACEMENT D'AGENTS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES

Les besoins des services de la mairie peuvent justifier le remplacement rapide d'agents communaux en cas de maladie par exemple. Aussi, afin de faciliter le recrutement d'un remplaçant en cas d'indisponibilités, Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux de délibérer.

Après délibération, les conseillers municipaux valident à l'unanimité cette demande et autorisent Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en cas de besoin.

V - DELIBERATION POUR LE PASSAGE DES RUES DU VILLAGE EN ZONE 30

Monsieur le maire autorise Monsieur Eric Mazany à intervenir afin de présenter sa demande en tant que riverain de la rue du Chatelier. A la suite de la vitesse excessive des véhicules dans les rues et notamment sur la portion entre la rue du Pré des Vignes et la rue du Chatelier, il demande s'il serait envisageable de passer en zone 30.
Un débat s'installe sur les vitesses excessives constatées dans les rues du village. Aussi, Monsieur le maire propose qu'une zone 30 soit instaurée sur l'ensemble des rues du village à l'exception des routes départementales et de la rue des Ricordennes.
Les rues suivantes seraient limitées à 30 km/h :

- Rue du Châtelier,
- Rue du Château d'eau,
- Rue des Sablons,
- Rue du Pré des Vignes,
- Rue du Bois Curé,
- Rue Harlez,
- Rue Principale.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent cette demande à l'unanimité. Une signalisation adéquate sera installée.

VI– QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Travaux enfouissement rue du Jeu d'Arc : à la suite de la réunion de chantier qui s'est déroulée ce jour, il est possible que la durée des travaux soit prolongée. Dès confirmation, les habitants de Margny-sur-Matz seront informés.
  Par ailleurs, la rue du Bois Curé a été fermée à la circulation sauf riverains pendant la durée des travaux. Le conseil constate qu'un certain nombre de véhicules non riverains continuent d'emprunter cette rue. Aussi, des contrôles plus fréquents des gendarmes vont être mis en place.

- ✓ Mutuelle communale : une convention a été signée avec AXA afin de proposer aux habitants de la commune qui le souhaitent une complémentaire santé à tarif préférentiel. Cette offre est particulièrement avantageuse pour les retraités, agriculteurs et fonctionnaires. Une réunion publique d'information sera organisée le 13 septembre à 17h30.

- ✓ Etude sécurité et paysagée : le cabinet d'études a rendu sa proposition de végétalisation des espaces publics et notamment de certains trottoirs. Les commentaires des conseillers municipaux sont attendus pour fin juillet. Une réunion publique sera organisée pour présenter ce projet.

- ✓ La caravane des jeux organisée par la CCPS passera à Margny-sur-Matz le mardi 23 juillet. Un groupe de jazz s'installera de 18h à 19h. Un apéritif sera ensuite proposé aux habitants du village.

- ✓ La pose des menuiseries extérieures de la mairie est terminée.

- ✓ Monsieur le maire donne rendez-vous aux conseillers municipaux dimanche 14 juillet pour la cérémonie commémorative.

Séance levée à : 19H15

Le secrétaire de séance,
Monsieur Pascal Thorel

Le maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Margny-sur-Matz
60490